

**PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY
COMTÉ D'ABITIBI**

À une session extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es): M. Jonathan Houle
M. Jimmy Samson
M. Luc Laroche
Mme Kary-Ann Lampron-Otis

Conseillers (ères) absent (es) : Mme Isabelle Lévesque
M Christian Sylvain

Citoyens présents : Aucun

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous.

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière

La mairesse souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

2025-12-0160

ADOPTION DU BUDGET 2026

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, et suivants du code municipal;

ATTENDU que le conseil de la Corporation Municipale du Canton Launay, prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit;

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Exercice se terminant le 31 décembre 2026

REVENUS

Taxes	279 692 \$
Paiement tenant lieu de taxes	24 339 \$
Autres services rendus	6 100 \$
Autres revenus de sources locales	30 898 \$
Transferts	134 491 \$

TOTAL 475 520 \$

DÉPENSES

Administration générale	231 173 \$
Sécurité publique	37 691 \$
Transport	96 206 \$
Éclairage des rues	4 000 \$
Hygiène du milieu	61 307 \$
Santé et bien-être	500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	35 486 \$

Loisirs et culture	8 257 \$
Dépenses de financement	900 \$
	TOTAL 475 520 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le budget de l'année financière 2026, soit accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

2025-12-0161

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

PROJET	COÛT	ANNÉE DE RÉALISATION	FINANCEMENT
Station d'épuration	25 000 \$	2026-2027-2028	TECQ
Plan de gestion des actifs en eau	7 000 \$	2026	TECQ
Amélioration du dôme	180 000 \$	2026-2027	TECQ/Fonds projets structurants
Amélioration du réseau routier	270 000 \$	2026-2027-2028	MTQ/TECQ
Modules de jeux parc et sentier	100 000 \$	2026-2027-2028	TECQ
Sentier quatre saisons	125 000 \$	2026-2027-2028	Fonds forêt

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 soit accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

2025-12-0162

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 249-25 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au règlement numéro 249-25 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} décembre 2025, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson résolu unanimement par les membres du conseil d'adopter le règlement n° 249-25 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

2025-12-0163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h05.

Adoptée

Claudette Laroche, mairesse

Manon Lampron, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.